

**Conseil de sécurité**

Distr.
GENERALE

S/19948
20 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**LETTRE DATEE DU 19 JUIN 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que Radio-Téhéran a rapporté que l'Iraq avait, hier soir et ce matin, attaqué la ville de Mehran sur six axes. Par ailleurs, les médias iraniens ont prétendu aujourd'hui que les forces iraqiennes avaient employé, lors de cette attaque, des armes chimiques.

Ces allégations iraniennes sont dénuées de tout fondement. A cet égard, M. Latif Nacif Jassim, Ministre iraquien de la culture et de l'information, a affirmé que les forces iraqiennes n'ont déclenché aucune attaque contre Mehran, en précisant que ce sont les forces de libération nationale de l'Organisation d'opposition iranienne, les moudjahidins du peuple, qui avaient lancé cette attaque. Aussi s'agit-il d'une affaire exclusivement iranienne où l'Iraq n'est pas impliqué. Le Ministre a catégoriquement démenti tout recours aux armes chimiques, en précisant que, chaque fois qu'il essuie une défaite ou un échec militaire, le régime de Téhéran revient à sa manoeuvre traditionnelle qui consiste à justifier ses revers en invoquant l'argument fallacieux de l'emploi d'armes chimiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI
